

Délibération n°1/2022

Le 09 FEV. 2022

Bureau du courrier

Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 25/01/2022 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre du 20/01/2022

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 30

Absent(e)s : 122

Pouvoirs : 8

Étaient présents :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
2. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
3. Monsieur Jérôme GALTIER représentant suppléant de la commune de Bassurels,
4. Monsieur André ROUX représentant titulaire de la commune de Bédouès Cocurès,
5. Monsieur Noël FOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
6. Monsieur Bernard FABRE représentant titulaire de la commune de Chateauneuf de Randon,
7. Monsieur Gérard ROUSSET représentant titulaire de la commune de Chaulhac,
8. Monsieur Gaëtan GAILLARD représentant suppléant de la commune de Grandrieu,
9. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
10. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
11. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
12. Madame Colette ROUQUET représentant titulaire de la commune du Malzieu-Forain,
13. Monsieur Henri MUGNIER représentant suppléant de la commune du Malzieu-Ville,
14. Madame Hilde VANHOVE représentante titulaire de la commune du Pompidou,
15. Madame Sophie VISSAC représentante titulaire de la commune des Laubies ,
16. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
17. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
18. Madame Magalie MOURGUES représentante suppléante de la commune de Monrodat,
19. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
20. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
21. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévencières,
22. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
23. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
24. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
25. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Hélène,
26. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
27. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
28. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
29. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
30. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Madame Véronique BOYER représentante titulaire de la commune de Cassagnas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
2. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur René CAUSSE représentant titulaire de la commune de Pourcharesses ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la

Lozère,

4. Madame Roselyne DESCHAMPS représentante titulaire de la commune de Saint Privât de Vallongue ayant donné pouvoir à Monsieur Demis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
5. Monsieur Eric MALHERBE représentant titulaire de la commune de Marchastel ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
6. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
7. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de VIALAS ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
8. Monsieur Julian SUAOU représentant titulaire de la commune d'Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant de la commune de Naussac-Fontanes,

OBJET : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 15 novembre 2021

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le compte rendu du comité syndical du 15/11/2021 ;

Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique ayant présenté le compte-rendu joint en annexe du précédent Comité Syndical du 15 novembre 2021,

Vu le vote du comité syndical après en avoir délibéré :

Votants : 30 votants présents représentant 229 voix sur un total de 378 voix

Pouvoir : 8 pouvoirs représentant 8 voix

Exprimés : 237 voix

Pour : 237 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte-rendu joint en annexe du précédent Comité Syndical du 15/11/2021 est adopté à l'unanimité.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **09 FEV. 2022**
Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN

